

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-neuf novembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents :** POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absents représentés :** Pouvoir de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; CHENEVAL Jean-Pierre à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de LAVERRIERE Magali à PELLET Sébastien ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis ; de VAUR Florence à GOY Corinne

**Absent:** GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame BOCHATON Maryse est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentée : 6
Votants : 25

*Délibération n° 2023\_090 – FINANCES*

### **Charges ordures ménagères des locataires de la commune**

A la suite du transfert de la compétence ordures ménagères à la CC4R au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et du passage à la taxe d'enlèvement des OM au lieu de la redevance, la commune est redevable de la TEOM pour les biens pour lesquels elle paie des taxes foncières.

Il est proposé de répercuter à la charge des locataires le montant des cotisations de TEOM payées par la commune. Les locataires paieront en 2024 le montant émis en 2023.

#### Charges OM locataires Lachat, Granges et Résidence d'automne :

N°	LIEU	Charge OM à facturer en 2024
01	RESIDENCE D'AUTOMNE	69.98 €
02	RESIDENCE D'AUTOMNE	75.30 €
03	RESIDENCE D'AUTOMNE	101.55 €
04	RESIDENCE D'AUTOMNE	69.98 €
05	RESIDENCE D'AUTOMNE	82.26 €
06	RESIDENCE D'AUTOMNE	108.42 €
07	RESIDENCE D'AUTOMNE	58.78 €
08	RESIDENCE D'AUTOMNE	69.98 €
09	RESIDENCE D'AUTOMNE	95.19 €
1	CLOS LACHAT A	105,00 €
2	CLOS LACHAT A	128,00 €
4	CLOS LACHAT A	105,00 €
5	CLOS LACHAT A	128,00 €
6	CLOS LACHAT A	144,00 €
7	CLOS LACHAT A	105,00 €
8	CLOS LACHAT A	128,00 €
9	CLOS LACHAT A	105,00 €
13	CLOS LACHAT A	128,00 €
14	CLOS LACHAT A	128,00 €

15	CLOS LACHAT A	105,00 €
16	CLOS LACHAT A	105,00 €
17	CLOS LACHAT A	128,00 €
18	CLOS LACHAT A	105,00 €
19	CLOS LACHAT A	129,00 €
21	CLOS LACHAT A	128,00 €
22	CLOS LACHAT A	144,00 €
24	CLOS LACHAT A	128,00 €
25	CLOS LACHAT A	105,00 €
27	CLOS LACHAT B	105,00 €
28	CLOS LACHAT B	105,00 €
30	CLOS LACHAT B	105,00 €
33	CLOS LACHAT B	105,00 €
35	CLOS LACHAT B	128,00 €
36	CLOS LACHAT B	105,00 €
37	CLOS LACHAT B	128,00 €
38	CLOS LACHAT B	144,00 €
3	CLOS LES GRANGES A	128,00 €
4	CLOS LES GRANGES A	143,00 €
7	CLOS LES GRANGES A	128,00 €
13	CLOS LES GRANGES A	105,00 €
15	CLOS LES GRANGES A	105,00 €
17	CLOS LES GRANGES B	105,00 €
20	CLOS LES GRANGES B	105,00 €
21	CLOS LES GRANGES B	105,00 €
23	CLOS LES GRANGES B	144,00 €
25	CLOS LES GRANGES B	128,00 €
26	CLOS LES GRANGES B	105,00 €
3	CLOS DES BOULOZ	105,00 €
6	CLOS DES BOULOZ	105,00 €

**Charges OM locataires logements du groupe scolaire (58 rue des écoles) :**

	Charges OM à facturer en 2024
Appartement Studio - n°1	63.13 €
Appartement T3 - n°2	142.66 €
Appartement T3 - n°3	134.58 €
Appartement T3 - n°4	163.12 €
Appartement T3 - n°5	134.58 €
Appartement T3 - n°6	163.12 €
Appartement T3 - n°7	154.69 €
Appartement T3 - n°8	143.13 €

**Charges OM autres locataires :**

	Charges OM à facturer en 2024
Appartement 606 rue de l'industrie	99,00 €
Commerce et logement 1171 route de Sevraz	722,00 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la facturation des charges d'ordures ménagères présentes sur les taxes foncières 2023 aux différents locataires de la commune.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON



La secrétaire de séance

Maryse BOCHATON

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 08/12/23

Publication en ligne le 08/12/23

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS